

Propositions des biologistes en colère

A) D'abord, deux propositions complètement indissociables pour la survie des laboratoires.

1 Pas d'accréditation obligatoire

Toutes les professions de santé font appel à l'enseignement postuniversitaire pour améliorer leur exercice au quotidien.

Cela se fait souvent de façon très confraternelle, associative et peu onéreuse, en utilisant par exemple, le support logistique des facultés de médecine et de pharmacie.

L'accréditation, c'est tout le contraire.

Il s'agit d'un service lourdement facturé par un organisme privé, le COFRAC, accompagné d'un cahier des charges délirant, d'inspiration industrielle, qui éloigne le biologiste de l'essentiel : son patient.

Imposer cette contrainte à cette seule profession de santé qui, de surcroît, n'a jamais causé de problème sanitaire majeur, sonne encore plus faux, face à l'affaire explosive du MEDIATOR ou des prothèses PIP. Et rappelons que les contrôles de l'AFSSAPS sur laboratoires montrent un très haut niveau de fiabilité de leurs résultats.

L'accréditation est un déguisement endossé par le lobby des financiers, afin de pousser le biologiste à vendre, industrialiser son activité quitte à dégrader son rôle sur le terrain, tout en donnant l'illusion à l'extérieur d'être une grande avancée.

Voilà pourquoi les 2/3 des biologistes n'en veulent pas.

La coordination demande à ce que la notion d'amélioration de qualité soit adaptée en fonction de la taille de chaque laboratoire, dans l'optique de pouvoir lui permettre de conserver une activité technique de proximité, et cela dans l'intérêt du patient.

Elle rappelle que la profession s'est dotée d'un référentiel de qualité largement suffisant, le GBEA (Guide de Bonne Exécution des Analyses), et demande à ce que les biologistes utilisent pour leur enseignement postuniversitaire le même type de réseau que les autres professions de santé, car il a largement fait ses preuves.

Elle demande également à ce que plusieurs structures de formation post universitaires soient reconnues, qu'il n'y ait pas de monopole, afin que le biologiste ait le choix.

2 Maintien des contrats de collaboration

Les contrats de collaboration représentaient jusqu'à l'instauration de la réforme un outil simple et pratique. Ils permettaient aux laboratoires de travailler ensemble partiellement, tout en valorisant une activité propre à chaque structure, ce qui maintenait pour le patient un service de proximité technique et humain.

La réforme rend la vie impossible aux biologistes qui veulent diriger ou ouvrir un laboratoire digne de ce nom, en interdisant les contrats de collaboration et imposant le fardeau de l'accréditation.

Par contre, en même temps, elle met tout en œuvre pour permettre aux financiers d'acquérir cette profession sans avoir le moindre diplôme de biologiste !

En effet, elle pousse les biologistes à devenir mécaniciens de la santé dans le système qu'ils ont imposé et contrôlent souvent, appelé « multi sites ».

Ce terme cache-misère et trompeur, désigne comme « laboratoires » des locaux quasiment vides, reliés par livreurs à une usine à analyses située...quelque part...

Cela, c'est tout sauf de la qualité et, curieusement, personne, absolument personne ne s'en offusque...

Le maintien des contrats de collaboration et l'abandon de l'accréditation réunis ensemble, représentent un moyen de préserver le réseau humain et technique des laboratoires de proximité.

Les laboratoires de proximité représentent un véritable poste avancé de santé, indispensable face à la crise et la dégradation sociale, générateur d'économies, car capable de faire face aux urgences et d'éviter des hospitalisations inutiles.

B) Ensuite deux autres propositions importantes,

1) Contrôle des financiers

Les financiers contournent allègrement la limitation à 25 % dans le capital d'un laboratoire.

En réalité, ils deviennent propriétaires de la totalité du capital du laboratoire grâce à des montages complexes, complètement opaques, articulés autour plusieurs structures (SELARL et SELAFA, GIE par exemple).

Les autorités de tutelles les valident pourtant, certainement par méconnaissance juridique.

Le gouvernement a su créer un comité d'accréditation, où il a délégué plusieurs fonctionnaires du ministère la santé pour faciliter l'implantation d'une structure privée, le COFRAC, dans la biologie.

Nous demandons à ce que dans le même esprit, un comité de contrôle soit créé pour vérifier la validité des constructions présentées dans les dossiers de rachat des laboratoires.

Ceci afin que la limitation à 25 % du capital soit vraiment une réalité sur le terrain et pas seulement sur le papier.

Comme pour celui de l'accréditation nous demandons qu'il y ait dans ce comité plusieurs spécialistes, avec dans ce cas là, des fonctionnaires des ARS, des juristes, des biologistes et des représentants du ministère de la Santé.

2) Arrêt des baisses de nomenclature

La recherche d'économies de dépenses de santé est légitime, mais elle doit être judicieuse.

Elle doit commencer en priorité autour de la fraude, plutôt de s'attaquer à ceux qui travaillent.

La coordination rappelle les milliards d'euros de cotisations URSSAF non réglées par les entreprises, et qui ne font pas l'objet de mesures aussi drastiques que celles touchant la biologie, afin ne pas froisser un secteur ami...

La coordination interpelle l'opinion sur les lourdes conséquences humaines et financières liées au manque de vigilance dans l'affaire du MÉDIATOR et des prothèses PIP. Au même moment, la SS dénigrait le travail d'une profession non fautive de problème sanitaire majeur, la biologie, pour justifier des baisses tarifaires.

La biologie représente moins de 2% des dépenses de l'assurance maladie, et c'est la seule profession à qui on impose depuis 20 ans autant des baisses tarifaires, associées à une exigence accrue de la qualité.

Ces contraintes, ainsi que cette réforme absurde, finissent aujourd'hui par menacer son existence même et surtout sa mission auprès du patient.

La coordination des biologistes en colère demande l'arrêt de ces baisses injustifiées. Elles représentent le plus profond mépris pour des spécialistes, mais surtout mettent en danger la qualité des soins, par la disparition d'une proximité technique et humaine plébiscitée par les patients et les prescripteurs.

www.biologistesencolere.com